

Granby
Ville rayonnante



Choisir
mon chez-moi



Choisir
mon chez-moi

Préambule

Le guide *Choisir mon chez-moi* s'adresse aux aînés et aux aidants à la recherche de renseignements pour identifier un domicile ou des services qui leur permettront de vivre au quotidien en santé et en toute sécurité.

Depuis quelques années, nous constatons souvent que le premier choix des aînés est de demeurer chez eux. Le choix de demeurer dans une maison, un appartement ou une résidence privée a inévitablement des conséquences sur les gens qui les entourent, leur conjoint, leurs enfants et leurs amis. Cette décision doit être prise avec une vision à long terme en respectant leurs volontés, leurs limites et celles de leurs proches.

Un ensemble de services est disponible sur le territoire de la ville de Granby, passant de l'aide aux activités quotidiennes, comme le ménage ou les commissions, aux

services de santé comme l'adaptation du domicile ou les visites d'amitié. Ces services vous permettent de vivre selon vos choix en toute sécurité.

Ce guide vous outillera afin de choisir le milieu de vie qui répondra le mieux à vos besoins. Vous pourrez évaluer vos besoins à l'aide de questionnaires. Vous avez également une liste des services disponibles à Granby. Suit la présentation des types d'habitations fournissant différentes informations concernant l'ensemble des endroits où résider ainsi que les programmes gouvernementaux disponibles. Finalement, vous trouverez une grille d'évaluation qui vous aidera lors d'une visite d'une résidence d'hébergement. Elle rassemble les informations importantes à vérifier.

Il est possible de se procurer ce guide gratuitement auprès de la Ville de Granby et de différents organismes.

Remerciements

La réalisation du guide *Choisir mon chez-moi* a été rendue possible grâce à la collaboration et à la contribution des membres du comité de suivi de Granby, Municipalité Amie des Aînés (MADA).

Table des matières

Évaluation des besoins

- Faites le point sur votre degré d'autonomie..... 4
- Faites le point sur vos besoins au quotidien 6
- Faites le bilan de vos préoccupations, vos priorités et vos attentes 8
- Faites le bilan de votre situation financière 10

Les services disponibles pour le maintien à domicile à Granby 15

Présentation des types d'habitation

- Ressources privées 21
- Ressources publiques du réseau de la santé et des services sociaux 23
- Ressources en habitation 24

Évaluation d'une résidence

- Pour choisir les résidences à visiter 25
- Pour vous préparer à visiter des résidences 26
- Résidences à visiter 27
- Liste des résidences privées certifiées à Granby 32

Informations utiles

- Quelques conseils avant de signer le bail 34
- Qui aviser de votre changement d'adresse ? 34
- Programmes gouvernementaux 35

Évaluation des besoins

Cette section est conçue pour identifier de façon objective votre autonomie au quotidien, vos préférences et vos besoins. Il n'y a pas de bonne ou de mauvaise réponse. Si vous prenez conscience de vos difficultés ou si vous vous questionnez, sachez que de multiples solutions sont possibles. Ne restez pas seul avec vos questions, discutez-en avec un proche, un médecin ou un intervenant.

Étape 1

Faites le point sur votre degré d'autonomie

Pour mieux connaître vos besoins, vous devez d'abord identifier votre degré d'autonomie.

Votre état de santé s'est-il modifié depuis les six derniers mois?	OUI	NON
--	-----	-----

Décrivez :

Consultez-vous régulièrement un professionnel de la santé?	OUI	NON
--	-----	-----

Qui (médecin, infirmier, travailleur social, physiothérapeute, etc.)? Quelles sont les raisons et la fréquence de ces consultations?

Des problèmes de santé vous obligent-ils à limiter vos activités ou à rester à la maison?	OUI	NON
---	-----	-----

Lesquels?

Pouvez-vous compter sur une ou des personnes proches pour vous aider, en cas de besoin?	OUI	NON
---	-----	-----

Qui ? Peuvent-elles se libérer aussi souvent que vous en avez besoin ?

Évaluation des besoins

Avez-vous fait une chute récemment? Y a-t-il eu des conséquences?	OUI	NON
--	-----	-----

Décrivez :

Vivez-vous seul? Êtes-vous à l'aise avec cette situation?	OUI	NON
---	-----	-----

Décrivez :

Avez-vous observé des problèmes de mémoire? (Ex. : égarer des objets, vous perdre, chercher des mots, etc.)	OUI	NON
--	-----	-----

Décrivez :

Devez-vous faire adapter votre domicile afin de continuer à y vivre (installation de rampes d'accès, poignées en bec de canne, barres d'appui, mains courantes)?	OUI	NON
--	-----	-----

Décrivez :

Piste de réflexion

Si vous avez répondu oui à quelques-unes de ces questions, vous devez être attentif à ce que la situation actuelle exige comme énergie. Si vous constatez que vous manquez souvent d'énergie ou que vous n'arrivez pas à reprendre votre vitalité suffisamment entre deux arrêts, il est peut-être temps de modifier certaines activités.

Prendre des mesures pour éviter d'avoir un déficit d'énergie vous permet de conserver votre autonomie plus longtemps. Choisissez vous-même les changements à apporter pour les vivre plus sainement et positivement. Éviter que ces changements ne soient le résultat d'une pression extérieure ou qu'ils ne soient imposés par une situation d'urgence.



Évaluation des besoins

Étape 2

Faites le point sur vos besoins au quotidien

Mettez un « x » pour chacun des aspects énumérés. Si vous avez besoin d'aide, inscrivez le nom de la personne.

	VOUS-MÊME	AIDE OCCASIONNELLE	AIDE UNE FOIS PAR MOIS	AIDE UNE FOIS PAR SEMAINE	AIDE UNE FOIS PAR JOUR	NOM DE LA PERSONNE
S'OCCUPER DE LA MAISON						
Préparer les repas						
Vérifier les aliments périmés						
Faire l'entretien ménager						
Faire le budget, les affaires légales						
Faire les commissions, l'épicerie						
Faire la lessive						
Faire l'entretien du terrain ou d'autres menus travaux d'entretien						
SE DÉPLACER						
Se déplacer d'une pièce à l'autre						
Se lever et se coucher						
Se déplacer à l'extérieur						
SORTIR DE LA MAISON						
Prendre ses rendez-vous (médicaux ou autres)						
Aller aux rendez-vous						
Organiser et se rendre à des loisirs						

Évaluation des besoins

	VOUS-MÊME	AIDE OCCASIONNELLE	AIDE UNE FOIS PAR MOIS	AIDE UNE FOIS PAR SEMAINE	AIDE UNE FOIS PAR JOUR	NOM DE LA PERSONNE
ASSURER SES SOINS PERSONNELS						
Se nourrir						
Se laver, se raser, se coiffer						
Aller à la toilette						
Se vêtir						
Prendre ses médicaments						

Vous sentez-vous en sécurité (jour, soir, nuit)?

.....

.....

Avez-vous besoin d'aide dans plusieurs secteurs de votre vie?

.....

.....

Recevez-vous régulièrement de l'aide d'une même personne? Si oui, quel autre choix avez-vous?

.....

.....

Piste de réflexion

Il faut être attentif à prendre soin de vous, à ne pas vous épuiser ou épuiser une personne qui vous aide afin de préserver votre autonomie le plus longtemps possible.



Évaluation des besoins

Étape 4

Faites le bilan de votre situation financière

Il n'y a pas d'âge pour établir un budget. Un bilan financier vous permettra de faire un choix de domicile en fonction de vos besoins et de vos moyens.

Nous vous proposons de compléter un tableau afin de faire la lumière sur votre situation financière actuelle ainsi que les frais que vous prévoyez engager si vous changez de milieu de vie (appartement, cohabitation, résidence privée).

- Commencez le tout en complétant la première colonne intitulée « Situation actuelle ».
- Inscrivez toujours les montants mensuels. Si vous défrayez des coûts une fois par année, faites une moyenne pour connaître le montant mensuel.
- Informez-vous des coûts et des frais du milieu de vie où vous souhaitez habiter.

- Au besoin, téléphonez au propriétaire afin de recueillir des informations.
- Une fois vos recherches complétées, inscrivez les montants dans la colonne appropriée.
- Additionnez le sous-total de chaque section (revenus, dépenses) et transposez les montants dans la partie des prévisions budgétaires à la fin du tableau.
- Gardez-vous des marges de manoeuvre.
- N'oubliez pas les petits montants! Ils sont importants.

Au Québec, il n'y a aucune réglementation sur la fixation des coûts des services offerts dans les résidences privées. Il est impératif de magasiner et de négocier!

Évaluation des besoins

Revenus

	SITUATION ACTUELLE MONTANTS MENSUELS	RÉSIDENCE PRIVÉE MONTANTS MENSUELS
Pension de Sécurité de la vieillesse (PSV)		
Supplément de revenu garanti (SRG)		
Régie des rentes du Québec (RRQ)		
Régime privé de retraite		
Crédit de solidarité/Remboursement de TPS		
Allocation-logement		
Crédit d'impôt pour maintien à domicile		
Rente du survivant		
Autres		
TOTAL DES REVENUS		



Évaluation des besoins

Dépenses

Habitation	SITUATION ACTUELLE MONTANTS MENSUELS	RÉSIDENCE PRIVÉE MONTANTS MENSUELS
Loyer ou hypothèque		
Électricité/chauffage		—
Taxes municipales et scolaires		—
Assurance habitation		
Téléphone/câble/Internet		
Cellulaire		
Entretien/aménagement		—
Tâches domestiques		
SOUS-TOTAL 1		
Alimentation		
Épicerie		
Service de repas		
Restaurant		
SOUS-TOTAL 2		
Transport		
Remboursement/location d'auto		
Essence		
Entretien/réparation		
Assurance auto		
Immatriculation/permis		
Transport en commun/transport adapté		
Autres		
SOUS-TOTAL 3		

Évaluation des besoins

Dépenses

Vêtements

	SITUATION ACTUELLE MONTANTS MENSUELS	RÉSIDENCE PRIVÉE MONTANTS MENSUELS
Achat		
Entretien/réparation		
SOUS-TOTAL 4		

Santé/Beauté

Pharmacie		
Médicaments sur ordonnance		
Coiffure		
Dentiste/optométriste/audioprothésiste		
Soins à domicile/soins infirmiers		
Autres spécialistes de la santé		
SOUS-TOTAL 5		

Loisirs/Culture

Journaux, revues, abonnements		
Loteries, jeux de hasard		
Sorties/activités		
Sports		
Vacances/voyages		
Autres		
SOUS-TOTAL 6		

Évaluation des besoins

Dépenses

Autres dépenses	SITUATION ACTUELLE	RÉSIDENCE PRIVÉE
	MONTANTS MENSUELS	MONTANTS MENSUELS
Assurance-vie		
Animaux		
Cadeaux		
Tabac		
Alcool		
Dons, dîmes, contributions		
Épargne		
Imprévus		
Frais bancaires		
SOUS-TOTAL 7		

Bilan des revenus et dépenses

		SITUATION ACTUELLE	RÉSIDENCE PRIVÉE
		MONTANTS MENSUELS	MONTANTS MENSUELS
TOTAL DES REVENUS	PAGE 11		
TOTAL DES DÉPENSES	ADDITIONNER LES SOUS-TOTAUX 1 À 7		
ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES			

Vous pouvez consulter l'Association coopérative d'économie familiale (ACEF Montérégie-Est) au 450 375-1443 pour toute question concernant votre budget, l'endettement et les solutions possibles pour vous.

Piste de réflexion

Vous venez de faire l'analyse de votre autonomie, de vos besoins ainsi que de vos désirs. Connaître ces informations vous seront utiles pour votre prise de décision. Le tout vous aidera à faire votre choix de façon plus adéquate.

Les services disponibles pour le maintien à domicile

Sur le territoire de Granby, plusieurs organismes fournissent des services aux aînés pour leur permettre de vivre à domicile. Ces différents organismes sont répertoriés dans cette section.

CIUSSS de l'Estrie - CHU de Sherbrooke, Haute-Yamaska

SERVICES OFFERTS

Les soins et services de soutien à domicile du réseau de la santé s'adressent aux personnes en perte d'autonomie qui ne peuvent pas se déplacer. Parmi les services offerts, il y a l'adaptation domiciliaire, la réadaptation, la nutrition, la gestion des médicaments, l'évaluation de la santé et de la sécurité, la demande d'hébergement, l'aide au bain, etc.

Une équipe de professionnels fait l'évaluation de la situation et trouve des solutions avec la personne en perte d'autonomie et son réseau afin de maintenir la personne dans son domicile ou de l'accompagner à la recherche de services en lien avec ses besoins. Selon certains critères d'évaluation et de priorisation, vous aurez accès à différents services. Si votre demande n'est pas retenue, vous serez dirigé vers les ressources pouvant répondre à vos besoins.

Pour une évaluation, vous devez communiquer avec le guichet d'accès du réseau de la santé au 450 375-8000 postes 65325.

TERRITOIRE DESSERVI

MRC de La Haute-Yamaska, Bromont, Saint-Paul-d'Abbotsford

COORDONNÉES

294, rue Déragon, Granby (Québec) J2G 5J5
450 375-8000 poste 65325

www.santeestrie.qc.ca

Centre d'action bénévole de Granby

SERVICES OFFERTS

Le Centre d'action bénévole de Granby offre les services suivants : visites d'amitié, popote roulante, accompagnements-transports pour raisons médicales, prêt d'appareils orthopédiques et de télésurveillance, gardiennage-répit, bibliothèque ambulante, aide pour remplir des formulaires et déclarations de revenus, centre de référence par la ligne téléphonique 211, Carrefour d'information pour aînés et divers services.

TERRITOIRE DESSERVI

Granby, Bromont, Roxton Pond, Saint-Alphonse-de-Granby, Saint-Paul-d'Abbotsford, Sainte-Cécile-de-Milton

COORDONNÉES

362, rue Notre-Dame
Granby (Québec) J2G 3L3
450 372-5033

www.cabgranby.ca

Les services disponibles pour le maintien à domicile

La Maison soutien aux aidants

SERVICES OFFERTS

La Maison soutien aux aidants offre des services aux aînés et aux proches aidants : soutien individuel, service de médiation sociale, divers ateliers de formation pour contrer l'épuisement, accompagnement d'un proche en fin de vie, groupes pour aidants endeuillés, activités de vie associative, publication d'un bulletin mensuel *Le Courant*, prêt de matériel (livres et cassettes vidéo), répit dans les locaux de l'organisme en centre de jour.

Le service de répit à domicile est disponible 24 heures par jour et 365 jours par année : soutien dans les activités de vie quotidienne (aide au lever, au coucher, aux repas) et

les activités de vie sociale, divers accompagnements et transports, accompagnement pour des visites médicales à l'extérieur de Granby.

TERRITOIRE DESSERVI

MRC de La Haute-Yamaska incluant Bromont et Saint-Paul-d'Abbotsford

COORDONNÉES

197, rue Paré
Granby (Québec) J2G 5E4
450 375-9115
www.servicesauxaidants.ca



Les services disponibles pour le maintien à domicile

Coop Autonomie Chez-soi

SERVICES OFFERTS

Elle dispense des services d'entretien ménager : travaux légers et lourds, adaptations mineures de domicile (poignées, barres d'appui, etc.), aide à la préparation de repas, à la lessive et au repassage ainsi qu'aux courses et commissions.

Elle se charge de services d'aide à la personne : habillement, alimentation, gardiennage-répit, déplacement de la personne, aide à la toilette quotidienne, etc.

La Coop est une entreprise d'économie sociale reconnue par la RAMQ pour le Programme d'exonération financière pour les services d'aide domestique du Québec.

TERRITOIRE DESSERVI

MRC de La Haute-Yamaska incluant Bromont et Saint-Paul-d'Abbotsford

COORDONNÉES

508, rue Guy, Granby (Québec) J2G 7J8
450 372-1000
sans frais 1 877 372-1004
www.coopautonomie.com

Fondation Pierre Jules Crevier

SERVICES OFFERTS

La Fondation offre des services aux personnes de 60 ans et plus tels que les transports, l'aide pour remplir les formulaires des différents gouvernements, les déclarations fiscales, l'accompagnement dans la défense des droits et les services d'un commissaire à l'assermentation. La Fondation s'occupe du programme Pair à Granby en collaboration avec le Service de police.

Le programme Pair effectue des appels téléphoniques à votre résidence tous les jours, à la même heure, automatiquement et gratuitement. Si vous ne répondez pas, le Service de police et votre répondant (déterminé par vous) se rendront à votre demeure pour vérifier votre état de santé.

TERRITOIRE DESSERVI

Granby

COORDONNÉES

116, rue Principale suite 2
Granby (Québec) J2G 2V2
450 375-1153
www.fondationcrevier.com



Les services disponibles pour le maintien à domicile

Société Alzheimer de Granby et région

SERVICES OFFERTS

La Société Alzheimer de Granby et région s'occupe autant de la personne atteinte que de ses proches. Elle offre au bénéficiaire des rencontres de stimulation et de socialisation telles que les *Joyeux Troubadours* ainsi que des ateliers en « dyade » (aidé/aidant) intitulés « *À la découverte de vos stimuli* » et le programme « *Music and Memory* ». Pour les aidants, elle offre des rencontres individuelles, de groupe ou familiales, de l'écoute téléphonique, des rencontres mensuelles de soutien aux aidants, des cafés-rencontres entre conjoints, des conférences grand public, des causeries sur demande, de la formation aux aidants, de la documentation et du prêt de livres spécialisés.

TERRITOIRE DESSERVI

Région de la Pommeraie,
Région de la Haute-Yamaska,
Région de la MRC d'Acton

COORDONNÉES

356, rue Principale, local 3
Granby (Québec) J2G 2W6
450 777-3363

www.alzheimergranby.ca/fr/granby

Prenez note qu'il existe aussi plusieurs services dans le domaine privé. N'hésitez pas à demander à vos commerçants des services comme la livraison d'épicerie, de pharmacie, de restaurant, l'entretien ménager, le déneigement, les soins des pieds et la massothérapie.



Les services disponibles pour le maintien à domicile

RESSOURCES	TÉLÉPHONE
Carrefour d'information pour aînés - Granby 362, rue Notre-Dame, Granby (Québec) J2G 3L3	450 372-2424
Centre d'action bénévole de Granby 362, rue Notre-Dame, Granby (Québec) J2G 3L3	450 372-5033
La Maison soutien aux aidantss 197, rue Paré, Granby (Québec) J2G 5E4t	450 375-9115
CIUSSS de l'Estrie - CHU de Sherbrooke, CLSC Yvan-Duquette 294, rue Déragon, Granby (Québec) J2G 5J5	450 375-8000 poste 65325
Coop Autonomie Chez-soi 508, rue Guy, Granby (Québec) J2G 7J8	450 372-1000
Fondation Pierre Jules Crevier 116, rue Principale, suite 2, Granby (Québec) J2G 2V2	450 375-1153
Société Alzheimer de Granby et région 356, rue Principale, local 3, Granby (Québec) J2G 2W6	450 777-3363

Les services disponibles en défense des droits

ACEF Montérégie-Est 162, rue Saint-Charles Sud, 2 ^e étage, Granby (Québec) J2G 7A4	450 375-1443
AQDR Granby 170, rue Saint-Antoine Nord, bureau 306, Granby (Québec) J2G 5G8	450 372-3038
Dynamique des handicapés de Granby et région 170, rue Saint-Antoine Nord, bureau 106, Granby (Québec) J2G 5G8	450 777-0270

Pour connaître toutes les
ressources de votre milieu,

COMPOSEZ LE **211** SANS FRAIS

Présentation des types d'habitations

Outre l'option de demeurer dans votre maison, votre logement ou votre condominium, plusieurs possibilités s'offrent à vous.

Communiquez avec l'organisme la Dynamique des handicapés de Granby et région pour avoir accès à une liste de logements adaptés ou pour signaler que vous avez un logement à offrir. Vous pouvez joindre cet organisme par téléphone au 450 777-0270 ou visitez le www.dynamiquehandicape.ca sous l'onglet répertoire d'accessibilité.

Il est à noter que, pour l'ensemble des domiciles présentés aux pages suivantes, vous devez être autonome ou en légère perte d'autonomie. Les aînés en perte d'autonomie doivent recevoir le soutien de leurs proches ou de services dispensés par des organismes communautaires ou le réseau de la santé (selon certains critères) de façon à assurer leur sécurité.



Présentation des types d'habitations

Ressources privées

DOMICILES PRIVÉS

CARACTÉRISTIQUES

Maison bigénérationnelle

La maison bigénérationnelle est un concept d'habitation qui permet à deux générations d'une même famille de cohabiter en assurant à chacune d'elle une aire privée, par exemple en ayant deux sorties extérieures distinctes. Plusieurs possibilités s'offrent quant à l'espace occupé par chacun; des logements indépendants à des aires privées et communes plus ou moins grandes.

Avant d'apporter des transformations à votre maison, vous devez communiquer avec le Service de l'urbanisme pour vous assurer que vous respectez les règlements de zonage et que les maisons bigénérationnelles sont autorisées dans votre secteur.

Habitations à loyer modique (HLM) pour aînés

Les habitations à loyer modique (HLM) s'adressent à toute personne aînée autonome à faible revenu. C'est un programme qui permet d'occuper un logement subventionné (HLM), géré par la Société d'habitation du Québec.

Les personnes à revenu moyen sont aussi admissibles à un logement de type abordable.

De plus, l'Office municipal d'habitation de Granby possède un immeuble visant une clientèle de 75 ans et plus où sont offerts des services de repas et d'entretien ménager.

Pour habiter dans un HLM pour aînés, vous devez communiquer avec l'office d'habitation pour vérifier votre admissibilité et vous y inscrire.

À cet effet, vous pouvez contacter l'Office municipal d'habitation de Granby au 450 372-1300.

Colocation

Le partage de sa maison ou de son logement avec une autre personne permet de réduire les coûts, de diminuer la solitude et l'insécurité et de favoriser le partage et l'entraide. Sur le territoire de la Haute-Yamaska, Partage-Logis Haute-Yamaska offre un service de colocation gratuit sur Internet. Il permet aux personnes de 18 ans et plus de partager son logement ou sa maison et au chercheur d'en trouver un.

Ce service est offert par l'ACEF Montérégie-Est.
Renseignements : 450 375-1443, poste 322.
Partage-Logis Haute-Yamaska
www.partage-logishaute-yamaska.org

Présentation des types d'habitations

DOMICILES PRIVÉS

CARACTÉRISTIQUES

Coopérative en habitation

Une coopérative en habitation est un immeuble où habitent des personnes qui sont à la fois locataires d'un logement et propriétaires collectivement de l'immeuble. Comme propriétaires, les résidents de l'immeuble assument ensemble la gestion complète du bâtiment et de la coopérative elle-même. Cette gestion collective inclut une participation aux assemblées et aux différents comités ou aux tâches nécessaires à la bonne marche de la coopérative.

Il y a deux coopératives d'habitation : la Coopérative La Volière et la Coopérative L'Amitié de Granby. Un projet de coopérative en habitation destinée aux personnes âgées de 75 ans et plus, autonomes ou en légère perte d'autonomie, est en développement à Granby.

Organisme à but non lucratif en habitation

Un organisme à but non lucratif (OBNL) en habitation est un immeuble géré par un conseil d'administration, habituellement constitué de représentants de la communauté et de locataires.

Notez que vous devez présenter une demande de logement au conseil d'administration.

Résidence privée pour personnes âgées

Une résidence privée est un immeuble destiné à accueillir des personnes âgées dans des chambres ou des logements. Les résidences privées offrent une gamme plus ou moins étendue de services pouvant permettre à la personne moins autonome d'être maintenue dans ce milieu plus longtemps qu'en logement individuel. Parmi les services généralement pourvus, nous trouvons les repas et collations, la buanderie (vêtements personnels et literie), l'entretien ménager, les services d'infirmerie, l'aide pour la médication, l'aide au bain, la sécurité et la surveillance.

Sachez que les résidences privées pour **personnes âgées autonomes** n'offrent pas tous les services d'aide à la vie quotidienne. Les résidences pour semi-autonomes offrent ces services. Parfois, une résidence peut avoir les deux vocations. Lors de votre visite, vérifiez s'il s'agit d'une résidence autonome ou semi-autonome afin de savoir si l'établissement sera en mesure de répondre à vos besoins.

Notez que la loi exige un certificat de conformité pour opérer une résidence pour personnes âgées, émis sous l'autorité du ministère de la Santé et des Services sociaux. La liste de ces résidences privées se trouve à la fin de ce document.

Présentation des types d'habitations

Ressources publiques du réseau de la santé et des services sociaux

Les ressources d'hébergement publiques sont sous la responsabilité du réseau de la santé. Les personnes qui désirent y résider doivent d'abord répondre à des critères spécifiques variant selon la ressource. Pour avoir accès à ces ressources, vous devez vous adresser au guichet d'accès de votre CLSC au 450 375-8000, poste 65325, qui fera tout d'abord l'évaluation de vos besoins.

De plus, l'évaluation de votre degré d'autonomie, faite par votre médecin et les professionnels du réseau de la santé, vous orientera vers la bonne ressource. Le coût de votre hébergement et de vos soins est établi en fonction de vos revenus selon un montant maximal.

Les ressources vers lesquelles vous pouvez être dirigé en fonction de l'évaluation de vos besoins sont les suivantes :

Ressource de type familial (RTF)

La ressource de type familial accueille des personnes vivant une perte d'autonomie modérée. Elle offre un hébergement et des conditions de vie qui se rapprochent d'un milieu naturel pour un maximum de neuf personnes.

Ressource intermédiaire (RI)

Ces ressources, administrées par des entrepreneurs privés, hébergent des personnes en perte d'autonomie. Elles sont liées par contrat au réseau de la santé.

Appartements supervisés

Les appartements supervisés sont des ressources du réseau de la santé qui accueillent deux types de clientèle, soit les personnes en perte d'autonomie vivant en couple et les personnes seules qui présentent une perte d'autonomie.

Notez que le conjoint qui ne présente pas de perte d'autonomie doit être prêt à soutenir et à aider sa compagne ou son compagnon au besoin.

CHSLD public ou privé conventionné

Les centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) sont des établissements de santé qui accueillent des personnes en perte d'autonomie importante.

Présentation des types d'habitations

Ressources en habitation

RESSOURCES	TÉLÉPHONE
CIUSSS de l'Estrie - CHU de Sherbrooke, CLSC Yvan-Duquette 294, rue Déragon, Granby (Québec) J2G 5J5	450 375-8000 poste 65325
Coop d'habitation de L'Amitié de Granby 242, rue Denison Ouest, bureau 107, Granby (Québec) J2G 4E1 coopamitiegranby@gmail.com	
Coopérative d'habitation La Volière 240, rue Cyr, bureau 104, Granby (Québec) J2G 8R9	450 777-3266
Dynamique des handicapés de Granby et région 170, rue Saint-Antoine Nord, bureau 106, Granby (Québec) J2G 5G8	450 777-0270
Office municipal d'habitation de Granby 84, rue Saint-Joseph, Granby (Québec) J2G 6T8	450 372-1300
La Passerelle Future coopérative d'habitation pour aînés	450 378-2355

Pour connaître toutes les
ressources de votre milieu,

COMPOSEZ LE **211** SANS FRAIS

Évaluation d'une résidence

Pour choisir les résidences à visiter

1 Quel est le coût mensuel que vous pouvez déboursier pour vous loger (avec et sans services inclus) ? Il est important de vérifier si la disponibilité des équipements comme une piscine, un spa, une table de billard ou une salle de musculation font augmenter le coût de base du logement et de combien. Utilisez-vous régulièrement ces équipements ?

2 Cherchez-vous un endroit où il y a uniquement des chambres ou un endroit où il peut y avoir des logements et des chambres ? Si vous perdiez de l'autonomie dans les années à venir, devriez-vous alors changer de résidence pour des soins et services ou pour l'accessibilité des lieux ?

3 Recherchez-vous un endroit où il y a beaucoup ou peu de résidents ? Sur le territoire de Granby, il y a des résidences d'hébergement qui peuvent accueillir de 9 à plus de 300 personnes. Si la résidence est plus petite, il y aura probablement moins d'activités offertes. En revanche, si la résidence est plus grande, il y aura plus de personnes avec qui vous devrez composer. Chaque résidence comporte des avantages et des inconvénients. Où vous sentez-vous plus à l'aise ? Dans un endroit animé ou calme ?

4 Voulez-vous côtoyer au quotidien des personnes autonomes, moins autonomes ou cela vous importe peu ? Quelle est la moyenne d'âge et quel est l'état de santé des personnes qui résident à cet endroit ?

5 Est-ce que la résidence est située à proximité de votre famille, de vos amis, des commerces que vous fréquentez ?

6 Veuillez porter une attention particulière à l'adaptation des unités et des espaces communs. En cas de perte d'autonomie, l'accessibilité des lieux sera-t-elle adéquate ?



Évaluation d'une résidence

Pour vous préparer à visiter des résidences

- 1** Cochez les services dont vous avez besoin dans la section « Analyse des besoins » contenue dans la section 1 « Évaluation des besoins » avant de faire la visite des résidences.
- 2** Choisissez les résidences à visiter, inscrivez dans le tableau leurs noms, leurs coordonnées ainsi que le nom de la personne responsable lors de votre visite.
- 3** Lors des visites, cochez les services qui sont offerts et n'oubliez pas de demander quels sont les coûts rattachés à chaque service. Il peut être intéressant de noter les services offerts gratuitement ainsi que le prix de ceux dont vous pourriez éventuellement avoir besoin.
- 4** Prenez le temps d'observer attentivement l'édifice, le terrain, le quartier; de parler avec des résidents et des membres du personnel et d'observer leur attitude et leurs relations.
- 5** Prenez le temps de réfléchir et de discuter avec des personnes proches et même avec des personnes demeurant dans le même type de domicile.
- 6** Ne prenez jamais d'engagement verbal ou écrit après une première visite.
- 7** Soyez accompagné pour signer le bail et l'annexe du bail.
- 8** Portez une attention particulière à l'annexe au bail; plusieurs détails et des coûts cachés peuvent y être inscrits.
- 9** Si ces démarches sont difficiles pour vous, faites-vous accompagner par des professionnels qui connaissent les ressources d'hébergement. Ce service est gratuit.

Évaluation d'une résidence

Résidences à visiter



NOM	
ADRESSE CIVILE	
TÉLÉPHONE	PERSONNE RESPONSABLE



NOM	
ADRESSE CIVILE	
TÉLÉPHONE	PERSONNE RESPONSABLE



NOM	
ADRESSE CIVILE	
TÉLÉPHONE	PERSONNE RESPONSABLE

Grille d'évaluation d'une résidence privée

Environnement et qualité de vie

	BESOINS	RÉSIDENCE 1	RÉSIDENCE 2	RÉSIDENCE 3
Chambre privée et coût				
Chambre semi-privée (espace personnel) et coût				
Salle de bain privée				
Salle de bain commune				
Nombre de pièces et coût				
Balcon privé				
Revêtement de plancher				
Vue extérieure et ensoleillement				
CES ÉLÉMENTS SONT-ILS INCLUS?				
Meubles				
Électroménagers				
Stores ou draperies				
Électricité/chauffage/climatisation				

Évaluation d'une résidence

Grille d'évaluation d'une résidence privée

	BESOINS	RÉSIDENCE 1	RÉSIDENCE 2	RÉSIDENCE 3
EST-IL POSSIBLE DE... ?				
Installer un four à micro-ondes				
Installer un petit réfrigérateur				
Cuisiner				
Décorer (plantes, cadres)				
Apporter ses meubles				
Avoir un animal domestique				
Contrôler le chauffage ou la climatisation				
QUELS SONT LES SERVICES OFFERTS ?				
Salle communautaire				
Lieu de culte (ex.: chapelle)				
Dépanneur				
Fumoir				
Salon de coiffure				
Salle de conditionnement				
Piscine, spa				
Collecte d'ordures à l'étage				
Terrain extérieur aménagé				
Téléphone/Internet/câble				
Aire de rangement intérieure/extérieure				
Y-A-T-IL DES RÈGLES POUR LES VISITEURS?				
Heures de visites flexibles				
Recevoir pour coucher (coût)				
Recevoir pour repas (coût)				
AUTRES INFORMATIONS				
Isolation (bruits, intimité)				
Propreté et entretien des lieux				
Heures d'entrée et de sortie flexibles				
Nombre de résidents				
État de santé des résidents				
Langue(s) parlée(s)				

Évaluation d'une résidence

Grille d'évaluation d'une résidence privée

Sécurité

	BESOINS	RÉSIDENCE 1	RÉSIDENCE 2	RÉSIDENCE 3
Portes codées aux entrées				
Judas ou chaîne de sécurité				
Possibilité de barrer sa porte				
Barres d'appui (salle de bain)				
Mains courantes dans les corridors, les escaliers				

Service alimentaire

	BESOINS	RÉSIDENCE 1	RÉSIDENCE 2	RÉSIDENCE 3
Repas offerts (coût)				
Horaire et flexibilité				
Choix des menus				
Repas servis à la chambre (coût)				
Collations				
Crédit pour les repas non utilisés				

Accessibilité du transport et des services

	BESOINS	RÉSIDENCE 1	RÉSIDENCE 2	RÉSIDENCE 3
Rampe d'accès ou escaliers				
Pièces adaptées (marchette, fauteuil)				
Ascenseur				
Stationnement visiteur				
Stationnement locataire (proximité)				
Déneigement				
Transport offert par la résidence (coût et fréquence)				
Proximité des services				
Proximité de la famille et des amis				

Buanderie et entretien ménager

	BESOINS	RÉSIDENCE 1	RÉSIDENCE 2	RÉSIDENCE 3
Salle de lavage (nombre d'appareils)				
Service de buanderie (coût)				
Fréquence, temps alloué pour le ménage (coût)				
Possibilité de services extérieurs				

Évaluation d'une résidence

Grille d'évaluation d'une résidence privée

Loisirs et activités sociales	BESOINS	RÉSIDENCE 1	RÉSIDENCE 2	RÉSIDENCE 3
Bibliothèque, jeux				
Animation (nombre d'heures par semaine)				
Activités sociales organisées (fréquence)				
Présence de bénévoles				
Abonnement, revues, journaux				
Salle pour recevoir des visiteurs				
Jardins communautaires				
Services et soins de santé	BESOINS	RÉSIDENCE 1	RÉSIDENCE 2	RÉSIDENCE 3
Infirmière sur place				
Prise de tension artérielle (coût)				
Prise de sang (coût)				
Soins des pieds (coût)				
ASSISTANCE				
Mobilisation et transfert				
Déplacement (intérieur, extérieur)				
Possibilité d'adaptation de l'unité (poignées à bec de canne, barres d'appui, rampes, etc.)				
Aide à l'habillement (coût)				
Aide à l'alimentation (coût)				
Prise de médicament (coût)				
Bains (nombre par semaine et coût)				
Soins d'incontinence				
Mesures lors de perte d'autonomie	BESOINS	RÉSIDENCE 1	RÉSIDENCE 2	RÉSIDENCE 3
Perte d'autonomie temporaire (coût)				
Perte d'autonomie permanente (coût)				
Augmentation des troubles cognitifs				
Délais et frais lors de bris de bail				
Avis à la famille en cas d'incident ou de maladie				

Évaluation d'une résidence

Liste des résidences privées certifiées à Granby

ADRESSE	TÉLÉPHONE	NOMBRE DE PLACES
Le Riverain 34, rue Principale, Granby (Québec) J2G 2T4	450 375-3660	131
Complexe St-Jacques 345, rue St-Jacques bureau 100, Granby (Québec) J2G 3N5	450 372-0382	320
Les Résidences Soleil - Manoir Granby 235, rue Denison Est, Granby (Québec) J2H 2R5	450 378-4400	322
Les Résidences Saint-Charles 150, rue Saint-Charles Sud	450 777-3616	83
Résidence des trois Sphères 89, rue Drummond, Granby (Québec) J2G 2S8	450 777-3950	48
Résidence du Mont 280, rue Denison Est, Granby (Québec) J2H 2R6	450 375-4684	74
Pavillon du Parc 175 avenue du Parc, Granby (Québec) J2G 2M4	450 375-0184	68
Résidence H. N. Parent Inc. 610, rue Bertrand, Granby (Québec) J2J 2L3	450 372-0723	85
Résidence Lacasse 441, rue Horner, Granby (Québec) J2G 3T7	450 361-3081	9
Résidence Leduc 610, rue Lebrun, Granby (Québec) J2J 2L4	450 777-4005	70
Résidence Robinson 521, rue Robinson Sud, Granby (Québec) J2G 7N5	450 375-8736	17
Résidence Saint-Antoine 110, rue Saint-Antoine Sud, Granby (Québec) J2G 6X7	450 378-6374	49
Résidence Saint-Eugène inc. 89, rue Laval Sud, Granby (Québec) J2G 7G6	450 372-0664	23
Résidence Saint-Jude 135, rue Saint-Jude Nord, Granby (Québec) J2G 3N5	450 372-0382	59

Évaluation d'une résidence

ADRESSE	TÉLÉPHONE	NOMBRE DE PLACES
Rialto Appartements Services 402, rue Principale, bureau 100, Granby (Québec) J2G 2W8	450 375-0050	36
La Croisée de l'Est 65, rue Évangeline, Granby (Québec) J2G 6N4	450 372-2224	272
Le Sélection Granby 35, rue Saint-Charles Sud, Granby (Québec) J2G 0B9	450 305-1919	229



Informations utiles

Quelques conseils avant de signer le bail

Toutes les résidences privées d'hébergement demandent à leurs locataires de signer un bail.

- Le coût du loyer doit être complet, sans soustraire le crédit d'impôt pour maintien à domicile d'un aîné. Le crédit d'impôt n'est pas une réduction de la résidence, c'est une mesure de soutien financier gouvernemental à l'aîné.
- La contestation d'une augmentation de loyer ne peut pas être soumise à la Régie du logement si le bail signé concerne un logement situé dans un immeuble construit ou qui a changé de vocation depuis cinq ans et moins.
- Le formulaire à l'annexe au bail est obligatoire lorsque des services particuliers sont offerts (repas, soins infirmiers, buanderie, etc.). Les services inclus dans le loyer doivent y être inscrits de même que ceux qui entraînent un coût supplémentaire.
- Le bail peut être résilié dans le mois qui suit l'avis de renouvellement de bail que le propriétaire fait parvenir au locataire. En d'autres cas, vous devez aviser de votre résiliation trois mois avant la fin du bail.

Lors du décès d'une personne ou d'un départ du logement pour des raisons prévues par la loi (raisons médicales, acceptation dans un HLM ou un CHSLD), le propriétaire ne peut pas exiger plus de deux mois de loyer si le logement demeure inoccupé. Quant aux

services inscrits à l'annexe au bail, les coûts ne peuvent pas être exigés après la journée du départ du locataire.

Pour en connaître davantage ou pour obtenir du soutien concernant les droits et obligations quant au logement, vous pouvez contacter l'ACEF Montérégie-Est au 450 375-1443.

Qui aviser de votre changement d'adresse?

- En une seule démarche, vous pouvez effectuer votre changement d'adresse auprès de 6 ministères et organismes du gouvernement du Québec : 1 877 644-4545 ou sur le site Internet de Services Québec.
- Pour le gouvernement fédéral, vous pouvez aviser les programmes de la sécurité de la vieillesse au 1 800 277-9915.
- Postes Canada offre la possibilité de faire suivre votre courrier à votre nouvelle adresse pendant 6 mois ou un an. Frais applicables à ce service.
- N'oubliez pas d'aviser tous vos fournisseurs, institutions financières, compagnies d'assurances, journaux, magazines, associations, etc.

L'ACEF Montérégie-Est peut vous fournir une liste détaillée des démarches à prévoir pour vous aider à préparer votre déménagement. **Vous pouvez contacter l'organisme au 450 375-1443.**

Informations utiles

Les programmes gouvernementaux

Plusieurs programmes gouvernementaux existent pour vous aider financièrement. Vous trouverez ci-dessous les programmes les plus usuels. Vous pouvez aussi vous informer, lors de votre déclaration annuelle de revenus, des programmes spécifiques pour les aidants.

Crédit d'impôt remboursable pour le maintien à domicile d'une personne âgée du Québec

Ce crédit d'impôt est disponible pour les personnes âgées de 70 ans et plus (une seule personne peut faire la demande pour un couple) et permet de recevoir un remboursement de 30 % des dépenses admissibles reliées au maintien à domicile. Les services admissibles sont ceux d'aide à l'habillement, au déplacement, à l'hygiène, aux repas, aux soins infirmiers, à l'entretien ménager, aux travaux d'entretien à l'extérieur de la maison et au gardiennage. Les services doivent être donnés par une entreprise, un travailleur autonome, un organisme coopératif ou une entreprise d'économie sociale. Vous devez avoir une facture pour chaque service. Ce crédit d'impôt peut vous être accordé même si vous n'avez pas d'impôt à payer.

Le remboursement de ce crédit d'impôt peut se faire chaque mois ou lors de votre déclaration de revenus.

Pour plus d'information, contactez Revenu Québec au 1 800 567-4692 ou consultez le site Internet au www.revenu.gouv.qc.ca.

Programme d'aide à domicile (PAD)

Le programme d'aide à domicile est une aide financière pour toute personne vivant avec un handicap la limitant dans l'accomplissement de ses activités quotidiennes. Cette aide permet l'adaptation du domicile et l'installation d'équipements spécialisés. Le programme est offert par la Société d'habitation du Québec (SHQ) et les villes ou municipalités régionales de comté (MRC). Ce sont elles qui appliquent le programme. Pour connaître les conditions d'admission, les modalités du programme ainsi que les documents requis, vous devez communiquer avec votre CLSC.

Renseignements : 1 888 463-4315 ou www.habitation.gouv.qc.ca.

Les programmes gouvernementaux

Programme Allocation-logement

Le programme Allocation-logement fournit une aide financière aux ménages à faible revenu qui consacrent plus de 30 % de leur revenu total à se loger. Cette aide s'adresse aux personnes seules de 54 ans et plus, aux couples, aux propriétaires, aux locataires et aux chambreurs. L'aide financière peut atteindre 80 \$ par mois.

Pour bénéficier de ce programme, vous devez avoir rempli une déclaration de revenus au Québec. Pour obtenir le formulaire « Demande d'allocation-logement », composez le 1 800 267-6299.

Programme d'exonération financière pour les services d'aide domestique (PEFSAD)

Il s'agit d'une réduction du tarif horaire des services domestiques rendus par une entreprise d'économie sociale en aide domestique (EESAD) reconnue par la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ). Plusieurs services domestiques sont admissibles tels que l'entretien ménager léger (lessive, balayage, nettoyage) et lourd (grand ménage, lavage des fenêtres), entretien de vêtements, préparation des repas sans diète, aide à l'approvisionnement et aux courses. Toute personne détentrice de la carte d'assurance maladie du Québec a droit à une réduction qui peut varier en fonction des revenus.

Pour avoir accès au programme d'exonération financière pour les services d'aide domestique sur le territoire de la Haute-Yamaska, il faut vous adresser à la Coop Autonomie Chez-soi au 450 372-1000.



Choisir mon chez-moi

Donnez-vous le temps pour faire le tour de la question. Ne vous mettez pas de pression inutile et osez en parler avec des gens de confiance! Dites-vous que vous pouvez toujours orienter et choisir un endroit convenant à vos besoins.

Geneviève Dessureault, coordonatrice de l'intervention à la Maison soutien aux aidants.



Ville de Granby
87, rue Principale, Granby (Québec) J2G 2T8
450 776-8282
www.ville.granby.qc.ca

Publié par le Service des ressources humaines et des communications
Juillet 2017